

Image not found or type unknown



Parts de sarl imposables ou pas ?

Par **mamieo**, le **14/01/2016** à **17:43**

je suis gérant majoritaire non rémunéré d'une Sarl
exemple : ma Sté émet une facture qui s'élève à 5.200€ le client paye, ma Sté enregistre le paiement et porte ce montant sur son compte bancaire.
je prends 5.000€ en cheque pour prendre des parts sociales dans une autre Sarl
ma question : ces 5.000€ sont-ils imposables comme une rémunération ?
Merci pour votre réponse
Mamieo